



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. 3243

ORGANIZATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa

CM/1196 (XXXIX)

CONSEIL DES MINISTRES
39ème Session Ordinaire
15 - 21 Novembre 1982
TRIPOLI, Libye

RAPPORT DU COMITE DES QUINZE DE L'OUA
SUR LES REFUGIES



CM-1196

MICROFICHE

RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUINZE DE L'OUA
SUR LES REFUGIES

I. INTRODUCTION

1. La préoccupation collective de l'Organisation de l'Unité Africaine devant le problème des réfugiés sur le continent remonte à la création de l'Organisation en 1963. La preuve en est donnée dans le préambule de la Charte de l'OUA qui met l'accent sur la nécessité de promouvoir la fraternité et la solidarité africaines au-delà des différences ethniques et nationales afin de créer des conditions de vie meilleures pour les peuples d'Afrique. Avant 1963, le problème des réfugiés en Afrique était toujours considéré comme un événement historique passager dans le processus de développement du continent. On espérait à cette époque qu'en laissant le problème intact, la main invisible de Dieu lui trouverait une solution; après tout il n'y avait qu'une poignée de réfugiés !

2. Mais les Pères Fondateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine étaient moins optimistes que leurs ancêtres. Peut-être, les problèmes complexes liés à la longue lutte que menait l'Afrique pour son indépendance dans les années 60 avaient-ils motivé les Ministres des Affaires Etrangères de l'OUA, lors de leur réunion dans cette ville historique de Lagos en Février 1964, à décider de la création d'un organe spécial composé des Etats Membres de l'OUA et dénommé par la suite "Commission des Dix de l'OUA sur les Réfugiés en Afrique" qui serait chargé de :

- (a) étudier le problème des réfugiés en Afrique et recommander des solutions au Conseil des Ministres; et
- (b) rechercher les voies et moyens pour maintenir les réfugiés dans leurs pays d'asile (voir CM/Res.19 (II)).

3. Si en 1964, date de la création de ladite Commission, le nombre des réfugiés sur le continent était inférieur à $\frac{1}{2}$ million, l'Afrique compte aujourd'hui au moins 5 millions de réfugiés. Et qui plus est, la moitié des réfugiés dans le monde se trouve en Afrique, ce qui signifie qu'un réfugié sur deux dans le monde est africain.

C'est un truisme que de dire que, du point de vue nombre, la situation des réfugiés sur le continent s'est stabilisée au cours de la période considérée. Le chiffre de 5 millions a toujours été évoqué depuis près de deux ans, alors que la situation des réfugiés africains ne saurait être pleinement appréhendée d'après les seules statistiques nues. Il est vrai que les conditions de vie des réfugiés en Afrique n'ont cessé de se détériorer et méritent par conséquent une attention particulière. C'est essentiellement en raison de cette aggravation continue des conditions de vie des réfugiés en Afrique que :

- (a) la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique (CIARA) a été spécialement convoquée en Avril 1981 en vue de solliciter auprès de la Communauté Internationale des ressources supplémentaires pour résoudre le problème, de plus en plus aigu des réfugiés en Afrique; et
- (b) les organes de l'OUA s'occupant des réfugiés, à savoir la Commission des Dix de l'OUA, le Comité de Coordination de l'OUA/BPERA sur les Réfugiés en Afrique et le Bureau de l'OUA pour le Placement et l'Éducation des Réfugiés en Afrique sont devenus respectivement la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés (OUA/CQR), le Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés (OUA/CCAR) et le Bureau de l'OUA pour les Réfugiés (OUA/BR). Le changement d'appellation et la redéfinition des fonctions de ces organes avaient pour but de rendre ceux-ci plus aptes à s'attaquer au problème des réfugiés en Afrique dont la situation ne cesse de se détériorer.

II. ACTIVITES

1. Au cours de la période couverte par le rapport, la Commission des Quinze de l'OUA n'a tenu qu'une session ordinaire, du 7 au 8 Juillet 1982, pour examiner des questions aussi nombreuses que variées afférentes au problème des réfugiés en Afrique. Pour commodité de référence, le

Procès-verbal de la Quinzième Session Ordinaire de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés est annexé au présent Rapport. Figurent au premier plan des questions abordées par la Commission :

- (a) Mise en oeuvre et Suivi des recommandations de la Conférence d'Arusha de 1979, en application de la Résolution CM/Res. 814 (XXXV) paragraphe 3;
- (b) Préparation des missions à entreprendre par la Commission des Quinze de l'OUA auprès des Etats Membres qui, bien que touchés par le problème des réfugiés, n'ont pas reçu la visite de la Commission à la fin de 1980 (Résolution CM/Res. 829 (XXXVI), paragraphe 3) ;
- (c) Répartition et Utilisation des fonds de la CIARA (Résolution CM/Res. 868 (XXXVII) ;
- (d) Réunion du Secrétariat de l'OUA et des Agences Bénévoles ayant des programmes d'assistance aux réfugiés en Afrique (Résolution CM/Res. 863 (XXXVII), paragraphe 12); et
- (e) Rapport de la Douzième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés.

2. Mise en oeuvre et suivi des Recommandations de la Conférence d'Arusha de 1979 :

Les travaux du Groupe de Travail OUA/HCNUR sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence d'Arusha de 1979 ont été évoqués. La Commission a rappelé en particulier les lignes directrices spécifiques qui ont déjà été arrêtées pour aider les Etats Membres de l'OUA, les Organisations Internationales et les Agences Bénévoles à mettre en oeuvre lesdites recommandations, lesquelles ont été communiquées, en application d'une décision antérieure de la Commission, aux Etats Membres de l'OUA pour observation avant qu'elles ne soient soumises au Conseil des Ministres. La Commission a déploré le fait que seule la République Unie de Tanzanie a, à ce jour, transmis ses observations sur lesdits documents. La Commission a, en conséquence, décidé que le Secrétariat de l'OUA envoie une

deuxième lettre de rappel aux autres Etats Membres pour qu'ils communiquent dans les meilleurs délais leurs observations sur ces documents.

3. Nouvelles missions de la Commission des Quinze sur les Réfugiés:

La Commission s'est félicitée du rapport d'activités sur les dispositions prises par le Secrétariat dans le cadre de la préparation des missions que la Commission doit entreprendre auprès de certains Etats Membres qui, bien que touchés par le problème des réfugiés, n'ont pas reçu la visite de la Commission à la fin de l'année 1980. Compte tenu du fait que ces missions auraient dû être entreprises depuis fort longtemps, et compte tenu également de l'importance desdites missions, la Commission s'est engagée à les entreprendre au cours de la deuxième quinzaine du mois d'Octobre 1982. Le Secrétariat a par conséquent été invité à prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

4. Répartition et utilisation des Fonds de la CIARA:

Après avoir écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport d'activités du Secrétariat concernant la répartition et l'utilisation des Fonds de la CIARA, la Commission a pris note du fait qu'à ce jour, le montant des engagements faits lors de la CIARA s'élève à 574 millions \$EU. Elle a également pris note du fait que la somme de 1 million \$EU qui a été confiée à l'OUA conformément à la demande faite par la Libye lors de la CIARA, ne faisait pas partie des fonds de la CIARA confiés à la garde du HCR. La Commission s'est félicitée des mesures prises par le Secrétariat de l'OUA pour veiller à ce que le don de la Libye dont il a été fait mention ci-dessus soit scrupuleusement utilisé conformément aux dispositions arrêtées par le Secrétariat et approuvées par le Comité Consultatif de l'OUA sur les questions administratives, budgétaires et financières. La Commission a toutefois vivement déploré la façon dont les fonds de la CIARA confiés au HCR ont été répartis. Elle a également déploré le silence que gardent sur la répartition desdits fonds les institutions des Nations Unies par l'intermédiaire desquelles ces fonds avaient été envoyés. Elle a par conséquent invité le Comité directeur (composé du Secrétariat de l'OUA, de l'ONU et du HCR) chargé de l'utilisation des fonds de la CIARA à soumettre au plus tôt à la Commission un état détaillé d'utilisation des fonds envoyés par le canal des institutions des Nations Unies.

5. Réunion du Secrétariat de l'OUA et des Agences Bénévoles
apportant assistance aux réfugiés en Afrique:

La Commission s'est félicitée des efforts déjà déployés par le Secrétariat dans la préparation d'une réunion spéciale du Secrétariat de l'OUA et des Agences Bénévoles apportant assistance aux réfugiés en Afrique. Elle a également pris note des objectifs généraux ainsi que des objectifs immédiats ci-après :

a) Objectifs généraux

- (i) Permettre à l'OUA de redéfinir sa position par rapport au rôle joué par les Agences Bénévoles apportant leur assistance aux réfugiés en Afrique;
- (ii) Elaborer des stratégies conjointes OUA/Agences Bénévoles qui soient à la mesure de l'urgence, de l'ampleur et de la complexité des problèmes de réfugiés en Afrique, afin de trouver les voies et moyens d'accroître l'assistance aux réfugiés;
- (iii) Intéresser les agences bénévoles à la recherche de solutions durables à ces problèmes, sous la forme d'une assistance orientée vers le développement et en accordant toute l'attention voulue à la nécessité d'associer les réfugiés aux programmes d'assistance.

b) Objectifs immédiats

- (i) Evaluer les activités d'assistance aux réfugiés des agences bénévoles en faveur des réfugiés pour pouvoir évaluer la situation actuelle et identifier les problèmes qui se posent;
- (ii) Mobiliser un soutien supplémentaire à la cause des réfugiés en Afrique en élargissant la famille des agences bénévoles et des agences s'occupant des réfugiés en Afrique;
- (iii) Favoriser une plus grande coopération entre l'OUA et les agences bénévoles afin qu'une approche coordonnée soit adoptée pour les programmes d'action future qui seront fondés sur les recommandations de la Conférence d'Arusha de 1979, et afin que de tels programmes aillent dans le même sens que ceux qui ont été adoptés par la Conférence.

cadre des plans nationaux de développement.

La Commission a félicité toutes les Organisations et institutions internationales qui se sont engagées à contribuer au budget de la réunion susmentionnée. Un hommage particulier a été rendu au bureau du HCR qui a annoncé 50.000 \$EU; au Conseil International des Agences Bénévoles (CIAB) qui a annoncé 25.000\$EU; à la Conférence des Eglises de toute l'Afrique qui a annoncé 5.000\$EU et à toutes les institutions internationales et agences bénévoles désireuses de contribuer au budget de la réunion.

6. Rapport de la Douzième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés :

La Commission a examiné en détail le rapport de la Douzième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés, en particulier le budget de fonctionnement du Bureau de l'OUA pour les Réfugiés au titre de l'exercice financier 1983/84 et dont le montant est de 490.006,00\$EU. La Commission s'est félicitée du nouveau mandat du Bureau de l'OUA pour les Réfugiés tel que défini dans la Résolution CM/Res.915(XXXVIII) para.2, du Conseil des Ministres et par lequel le Bureau est chargé principalement des questions de politique générale. Le rapport du Comité de Coordination a alors été adopté par la Commission avec toutes les recommandations y contenues.

III - CONCLUSION

1. En conclusion, la Commission a estimé que les activités des diverses organisations et agences s'occupant du problème des réfugiés en Afrique ont jusqu'à présent été essentiellement axées sur des mesures curatives. Si ces mesures sont importantes, il faudrait, compte tenu de la détérioration continue de la situation des réfugiés en Afrique, tout mettre en oeuvre pour dégager des mesures préventives contre le problème des réfugiés en Afrique. C'est pour cette raison que l'idée de convoquer dans les meilleurs délais une session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA consacrée exclusivement au problème des réfugiés en Afrique a été jugée excellente. Dans le cadre de la préparation de cette session, le Secrétariat a été chargé de mener

au plus tôt une étude et d'élaborer un document détaillé qui servirait de document de travail pour la session extraordinaire du Conseil des Ministres. Le Secrétariat a reçu pour ladite étude le mandat suivant:

- (1) Rassembler de nouvelles informations et données sur la situation actuelle des réfugiés en Afrique et mettre à jour les informations déjà existantes.
- (2) Procéder à une classification des réfugiés selon les différentes catégories de réfugiés.
- (3) Spécifier les mesures prises par les Etats membres de l'OUA en faveur des réfugiés depuis la tenue de la Conférence Pan-Africaine sur les Réfugiés, à Arusha, Tanzanie en 1979, et en particulier les mesures relatives à la naturalisation des réfugiés, à l'amnistie générale, au rapatriement et à l'adhésion aux instruments internationaux concernant les réfugiés.

2. La Commission a décidé que l'étude devait être achevée avant Janvier 1983.

3. En conclusion, la Commission a évoqué le principe du "Partage du fardeau", dans la mesure où il concerne plus spécialement les pays de la ligne de front. Elle a ainsi adopté la proposition présentée par la République Unie de Tanzanie, demandant aux Etats membres de l'OUA d'aider les pays de la ligne de front tout en tenant compte de l'existence de deux catégories de réfugiés:

- Ceux qui ont été expulsés des mouvements de libération et
- Ceux qui sont partis d'eux-mêmes.



CM/1196 (XXXIX)

Annexe I

PROCES-VERBAL DE LA QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES QUINZE DE L'OUA SUR LES REFUGIES
TENUE AU SIEGE DE L'OUA LES 7 ET 8 JUILLET 1982

PROCES-VERBAL DE LA QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES QUINZE DE L'OUA SUR LES REFUGIES
TENUE AU SIEGE DE L'OUA LES 7 ET 8 JUILLET 1982

I. PARTICIPANTS

S.E. Ambassadeur Joseph DIATTA	Niger
S.E. Ambassadeur G. CHIAMPATA	Zambie
S.E. Ambassadeur Simon Nkoo ETOUNGOU	Cameroun
S.E. Ambassadeur WAKU-YIZILA	Zaire
S.E. Ambassadeur Halidou TOURE	Mali
Monsieur Amadou KOTONDI	Niger
Monsieur Alioune KEBE	Sénégal
Monsieur François ETOUNDI	Cameroun
Monsieur Martin MPANA	Cameroun
Monsieur William G. NAGAGA	Ouganda
Monsieur A.D. AHUMIBE	Nigéria
Monsieur A.C.A. ARIYO	Nigéria
Monsieur M. KILEO	Tanzanie
Monsieur P. HOMBEE	Tanzanie
Monsieur J. MWENDWA	Tanzanie
Monsieur P. MATSHEZA	Zimbabwe
Dr. Ishmael NOKO	Comité de Coordination de l'OUA sur l'assistance aux Réfugiés
Dr. Peter ONU	Secrétaire Général Adjoint de l'OUA chargé des Affaires Politiques
Monsieur F.X. NJENGA	Directeur du Département Politique de l'OUA
Dr. C.J. BAKWESEGA	OUA
Monsieur I.O. MENSA-BONSU	"
Monsieur I.C. MPONZI	"
Monsieur J.B. FELLI	"
Madame T.S. KARUMONZ	"
	"
	"

II. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Quinzième session ordinaire de la Commission des Quinze de l'OUA sur les Réfugiés s'est tenue au siège de l'OUA, Addis-Abéba, les mercredi 7 et jeudi 8 juillet 1982.

2. En l'absence du Président de la Quatorzième session ordinaire de la Commission des Quinze, Son Excellence l'Ambassadeur Mirgham Sulieman KHALIL, Ambassadeur de la République Démocratique du Soudan, la séance d'ouverture de la session a été présidée par le Vice-Président, Son Excellence Joseph DIATTA, Ambassadeur du Niger.

3. Dans ses remarques préliminaires l'Ambassadeur Diatta s'est excusé auprès de la Commission de l'absence de Son Excellence Mirgham Sulieman KHALIL, Président de la Quatorzième session ordinaire de ladite Commission, absence due à d'autres obligations officielles, et a souhaité la bienvenue aux participants. Il leur a ensuite rappelé que la présente session se tient trois semaines après la célébration de la Journée Africaine pour les Réfugiés, occasion au cours de laquelle d'importants discours ont été prononcés. Il a en outre donné un aperçu des questions que la Commission avait soumises pour examen au dernier Conseil des Ministres tenu du 22 au 28 février 1982.

4. Après ces remarques préliminaires, le Président a invité le Dr. Peter ONU, Secrétaire Général Adjoint de l'OUA chargé des Affaires Politiques à prononcer son discours. Dans son discours, le Dr. ONU a d'abord souhaité la bienvenue aux participants; il a ensuite mentionné plusieurs événements importants survenus au cours de l'année écoulée. Il a rappelé les mesures importantes prises par la Commission visant à trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés en Afrique. Certaines desdites mesures, a-t-il déclaré, ont trait à la révision et à la restructuration de deux principaux organes de l'OUA pour les réfugiés, à savoir, le Comité de Coordination de l'OUA/BPERA actuellement connu sous l'appellation : "Comité de Coordination de l'OUA pour l'Assistance aux Réfugiés (CCAR) et le Bureau de l'OUA pour le Placement et l'Education des Réfugiés en Afrique, dont la nouvelle appellation

est "Bureau de l'OUA pour les Réfugiés" (OUA/BR). Il a rappelé à la Commission que la restructuration de ces organes et la redéfinition de leurs fonctions visent à les rendre plus aptes et plus et plus efficaces pour faire face à la situation actuelle des réfugiés. Il a en outre informé la Commission que le Secrétariat a presque terminé d'opérer ces changements qui ont été adoptés par le Trente-Huitième Conseil des Ministres.

5. Faisant allusion à la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique (CIARA), le Dr. Peter ONU a félicité la Commission pour le rôle important qu'elle a joué dans la préparation de cette Conférence. Il a réitéré que la CIARA a été un succès bien que les fonds recueillis aient été affectés aux programmes en cours des Institutions des Nations Unies qui accordent leur assistance aux réfugiés en Afrique.

6. Le Dr. Peter ONU s'est félicité de la participation massive à la Douzième session ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés qui s'est tenue pour la première fois en dehors de l'Ethiopie, à Arusha, Tanzanie, peu de temps après sa révision et sa restructuration. Parmi les principales recommandations faites par le Comité de Coordination, il a cité celles qui demandent au Bureau pour les Réfugiés de mettre l'accent sur les questions de politique générale.

7. En conclusion, le Dr. Peter ONU s'est félicité des nouvelles missions envisagées par la Commission auprès des Etats Membres de l'OUA et a exprimé le souhait de voir ces missions couronnées d'un aussi grand succès que celles de 1980. Il a demandé que des décisions radicales soient prises pour s'attaquer aux causes fondamentales des problèmes des réfugiés en Afrique.

III. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Après l'inclusion dans l'ordre du jour de "Examen de l'utilisation des fonds de la CIARA" comme quatrième point, le projet d'ordre du jour a été adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

- (i) Ouverture de la session
- (ii) Adoption du projet d'ordre du jour
- (iii) Election du Bureau
- (iv) Examen de l'utilisation des fonds de la CIARA
- (v) Rapport d'activités du Bureau pour les Réfugiés à la Quinzième session ordinaire de la Commission des Quinze de l'OUA pour les Réfugiés
- (vi) Questions en découlant
- (vii) Adoption du Rapport de la Douzième session ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA pour l'Assistance aux Réfugiés
- (viii) Examen des Rapports du Groupe de Travail OUA/HCNUR sur la mise en œuvre des Recommandations de la Conférence Panafricaine d'Arusha sur les Réfugiés
- (ix) Date et lieu de la prochaine session
- (x) Questions diverses.

IV. ELECTION DU BUREAU

1. Sur la proposition du Cameroun, le Bureau suivant a été élu par acclamation :

Président : Niger
Vice-Président : Nigéria
Rapporteur : Zambie

..//..

2. A la suite de l'élection du Bureau, le nouveau président, S.E. Joseph DIATTA, Ambassadeur de la République du Niger, prenant la parole au nom du bureau a adressé ses remerciements aux membres de la Commission pour la confiance qu'ils ont placée en lui et en ses collègues. Il a ajouté que le bureau mettra tout en oeuvre pour honorer son mandat et a exprimé l'espoir que les membres de la Commission lui apporteront toute la coopération nécessaire.

V. UTILISATION DES FONDS DE LA CIARA

1. Lors de la présentation du point susmentionné, le Dr. Peter ONU a rappelé à la Commission que ce point n'est pas nouveau et qu'il a été déjà examiné par la Commission. Il a informé la Commission que la somme totale des annonces de contribution faites à ce jour, demeure toujours 574 millions de dollars EU. Il a réitéré que le don de 1 million de dollars EU de la Libye entre dans le cadre de la contribution annoncée par ce pays au cours d'une réunion de la CIARA avec le Secrétariat ; et que cette somme est dépensée dans le cadre des dispositions arrêtées par le Secrétariat de l'OUA et approuvées par le Comité Consultatif de l'OUA sur les questions administratives, budgétaires et financières dont la Commission et la Libye sont membres.

2. En ce qui concerne l'affectation des fonds confiés au HCR, le Dr. ONU a informé la Commission qu'une grande partie des fonds a été affectée à certains programmes ordinaires des institutions des Nations Unies. Le reste de cette somme qui se chiffre 38 millions de dollars EU sera répartie sur décision du Comité directeur parmi les Etats Membres jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars EU par Etat. Il s'est cependant révélé plus tard que la somme de 38 millions de dollars EU ne pouvait pas être répartie. A cet égard, il a confirmé que la CIARA n'a pas réussi à obtenir des fonds supplémentaires comme prévu initialement, qui pourraient lui permettre d'aider les Etats Membres à exécuter des projets pouvant aider à résoudre les problèmes des réfugiés.

3. Enfin, le Dr. ONU a informé la Commission que le Comité directeur se réunira sous peu afin de discuter de la question et qu'il sera demandé aux institutions des Nations Unies concernées de justifier l'utilisation de la somme qui leur a été affectée. Après cette explication du Dr. ONU, un long débat s'est instauré.

4. Certains membres ont voulu savoir ce qu'il en est de la contribution annoncée par Israël. Le Secrétariat a déclaré à la Commission qu'il a informé le HCR que l'OUA n'a pas accepté l'offre d'Israël. S'agissant du don de la Libye à l'OUA, plusieurs membres ont voulu savoir comment cette somme allait être utilisée. Le Secrétariat a rappelé aux membres qu'un budget a été approuvé à ce sujet par le Comité Consultatif sur les questions administratives budgétaires et financières dont la Commission est membre.

5. Pour conclure, la Commission a exprimé sa grande préoccupation, compte tenu de la tournure des événements, de voir s'évanouir les espoirs que la convocation de la CIARA avait suscités. La Commission a reconnu que cette situation a servi de leçon et qu'à l'avenir, de meilleures dispositions seront prises dans l'organisation de telles conférences. La Commission a ensuite demandé la mise à jour du rapport du Secrétaire Général à la Trente-huitième session du Conseil des Ministres sur l'affectation et l'utilisation des fonds, rapport devant être communiqué aux membres pour examen.

VI. RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DES REFUGIES

1. Dans l'introduction de son rapport, le Directeur du Bureau des Réfugiés a informé la Commission que le rapport porte uniquement sur la mise en oeuvre de la décision de la Commission et des recommandations adoptées par le Conseil des Ministres lors de ses six dernières Sessions. Les activités en cours du Bureau figurent sous forme de résumé dans le rapport de la Douzième Session du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés.

Il a alors commencé à les passer brièvement en revue en attirant l'attention de la Commission sur :

- (i) le suivi et la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence d'Arusha suivant la résolution CM/Res.814(XXXV) paragraphe 3 ;
- (ii) le suivi des engagements pris par les Etats Membres où la Commission des Quinze s'est rendue en 1980 suivant la résolution CM/Res.829(XXXVI) paragraphe 7 ;
- (iii) l'organisation de nouvelles missions de la Commission des Quinze auprès des Etats Membres suivant la résolution CM/Res.829(XXXVI) paragraphe 8 ;
- (iv) l'organisation de la réunion du Secrétariat de l'OUA et des Agences Bénévoles qui accordent l'Assistance aux Réfugiés Africains suivant la résolution CM/Res.868(XXXVII) ;
- (v) la célébration de la Journée du Réfugié Africain suivant la résolution CM/Res.398(XXIV).

Il a insisté sur la nécessité pour la Commission de convaincre ses Etats Membres à conjuguer leurs efforts avec ceux du Secrétariat de l'OUA pour déclarer l'amnistie générale en faveur de leurs ressortissants et garantir aux rapatriés volontaires la sécurité.

2. Après la présentation du Rapport d'Activités du Bureau des Réfugiés, certains membres ont estimé que puisque le rapport a des relations mutuelles avec celui de la Douzième Session Ordinaire du Comité de Coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés, les deux rapports devraient être examinés ensemble. Il a été alors convenu de reporter l'examen du rapport après la présentation de celui du Comité de Coordination.

VII. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DE COORDINATION DE L'OUA SUR L'ASSISTANCE
AUX REFUGIES

1. En présentant le rapport au nom du Président du Comité de Coordination, le Vice-Président, le Dr. Ishmael NOKO de la Fédération Mondiale Luthérienne s'est d'abord excusé de l'absence du Président retenu pour d'autres engagements officiels.

2. Il a déclaré que le rapport était un résumé des longues et intenses discussions basées sur plusieurs documents de haute qualité du Bureau des Réfugiés. Il a alors commencé à faire le résumé des travaux de son Comité tel que contenu dans le document BR/CO-CTTEE/52 (XII) en passant brièvement en revue les principales questions que la Commission a examinées qui comprennent celles de l'installation ou de la réinstallation, la protection des réfugiés, le mandat du Bureau des Réfugiés compte tenu de la récente révision et la restructuration des Organes de l'OUA pour les Réfugiés, l'éducation des réfugiés, la décolonisation, les missions du personnel auprès des Etats Membres, l'information et la prise de conscience. Il s'est en outre référé au Budget de Fonctionnement du Bureau des Réfugiés pour l'exercice financier 1983/84 tel que annexé au présent document. Il a ensuite informé la Commission que le Comité de Coordination a examiné le projet de budget tel que proposé par le Secrétariat et que ce qui est présenté par le Secrétariat est celui pour lequel les membres du Comité de Coordination se sont engagés à contribuer. Pour conclure, le Dr. NOKO a informé la Commission que le Comité de Coordination a lancé un appel à la Commission pour qu'elle recherche des solutions politiques aux problèmes des réfugiés.

3. Le Président a remercié le Dr. NOKO pour la présentation lucide qu'il a faite du rapport.

Débat sur le Rapport d'Activités du Bureau des Réfugiés
et sur le Rapport de la Douzième Session Ordinaire du
Comité de Coordination

4. Il y a eu un long débat sur les problèmes soulevés et les questions que couvraient ces deux rapports et tous les membres de la Commission ont soutenu qu'il était grand temps pour la Commission de commencer à traiter du problème des réfugiés à la source. Jusqu'à présent la plupart des efforts de la Commission ont été consacrés à la recherche de solutions curatives à ce problème. La Commission tout en continuant ses efforts visant à améliorer le problème pensait qu'elle devait entreprendre carrément la recherche de solutions curatives.

5. Plusieurs membres de la Commission ont avancé l'idée de demander la convocation d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres pour traiter du problème des réfugiés et la Commission après un échange de points de vue sur la question a décidé de convoquer ladite réunion. Pour se préparer à cette session, la Commission a chargé le Secrétariat d'entreprendre une étude judicieuse dans le but d'actualiser les informations et données existantes, de les rassembler et de composer un document qui pourrait servir de document de référence à la session extraordinaire du Conseil des Ministres. Les mandats suivants ont été retenus pour examen :

- (i) recueillir de nouvelles informations et données sur la situation actuelle des réfugiés africains et actualiser les informations existantes ;
- (ii) classer les réfugiés sur la base de leurs caractéristiques différentes ; et
- (iii) déterminer les mesures qui ont été prises par les Etats Membres depuis la Conférence Panafricaine sur les Réfugiés tenue à Arusha, concernant la naturalisation, l'amnistie générale, le rapatriement, l'accession aux instruments internationaux régissant la question des réfugiés etc...

6. Il a été convenu que l'étude serait achevée d'ici décembre 1982 ou Janvier 1983. Il a été demandé au Secrétariat de préparer un budget pour examen, si besoin est.

Nouvelles Missions de la Commission des Quinze de l'OUA
sur les Réfugiés

7. Le Secrétariat a établi un rapport d'activités sur les nouvelles missions de la Commission qui se sont rendues dans les Etats Membres qui n'ont pas été visités par la Commission à la fin de 1980, conformément à la résolution CM/Res.829(XXXVI) para. 8. Après de longues discussions la Commission est parvenue à un consensus et a reconnu que, malgré la session extraordinaire du Conseil des Ministres prévue qui traitera du problème des réfugiés, les missions de la Commission seraient tout de même fort utiles puisque certaines données et informations requises pour cette session pourraient être obtenues au cours de ces missions.

8. La proposition d'entreprendre les missions en octobre a été acceptée par la Commission et le Secrétariat a été chargé d'en fixer les dates exactes.

Réunion du Secrétariat de l'OUA et des Agences Bénévoles
s'occupant de l'Assistance aux Réfugiés
Africains

9. La Commission désirait savoir comment la réunion allait être financée et le Secrétariat lui a expliqué que la réunion serait financée conjointement par le Secrétariat et certaines des Agences Bénévoles concernées. La Commission a apprécié et pris note des préparatifs déjà effectués pour la convocation de la réunion.

VIII. EXAMEN DES RAPPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL OUA/HCR
SUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA
CONFERENCE D'ARUSHA

1. Il a été rappelé à la Commission que ces rapports avaient été adressés pour observation à tous les Etats Membres de l'OUA il y a près d'un an, mais seul un Etat Membre a répondu jusqu'à présent. Après un bref débat, la Commission a décidé de leur accorder davantage de temps et demandé au Secrétariat d'envoyer une seconde lettre de rappel à tous les Etats Membres qui n'ont pas encore répondu.

IX. LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

1. Il a été laissé au Secrétariat le soin de décider du lieu et de la date de la prochaine session.

X. QUESTIONS DIVERSES

1. La Tanzanie a soulevé le problème du principe du "partage de fardeau" qu'elle a demandé à la Commission d'examiner. Elle a proposé que les Etats Membres assistent les pays de la ligne de front en réinstallant deux groupes de réfugiés : les réfugiés qui ont été expulsés des mouvements de libération, et ceux qui ont décidé de quitter ces mouvements. Il a été souligné qu'il était absolument important et urgent, pour des raisons de sécurité de réinstaller ces groupes de réfugiés.

2. A l'issue du débat sur la question, la Commission a convenu du fait que la Tanzanie et autres pays de la ligne de front concernés envoient au Secrétariat la liste des réfugiés devant être réinstallés.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1982-11

Report of the OAU Commission of Fifteen on Refugees

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9879>

Downloaded from African Union Common Repository